
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

5 DÉCEMBRE 2017

PROPOSITION DE DÉCRET

VISANT À ABROGER CERTAINES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE
LA JEUNESSE ET D'AIDE AUX JUSTICIABLES(1)

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'AIDE À LA
JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE, DES SPORTS ET DE LA
PROMOTION DE BRUXELLES

PAR M. DIMITRI LEGASSE.

—

(1) Voir Doc. n°553 (2017-2018) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme El Yousfi, co-auteure de la proposition de décret	3
2	Discussion générale	3
3	Examen des articles	3
4	Vote	3

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles a examiné au cours de sa réunion du 5 décembre 2017(2), la proposition de décret visant à abroger certaines dispositions en matière de protection de la jeunesse et d'aide aux justiciables.

1 Exposé introductif de Mme El Yousfi, co-auteur de la proposition de décret

Mme El Yousfi justifie le caractère urgent de l'adoption du texte à l'examen car la proposition de décret vise à abroger les dispositions de la loi du 13 juin 2006 afin d'empêcher qu'elles entrent en vigueur le 1er janvier 2018 car le projet de décret portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse en cours d'examen n'est pas encore adopté. En particulier, cela permettra d'éviter que les mesures protectionnelles à l'égard d'un mineur délinquant puissent être prolongées jusqu'à l'âge de 23 ans au lieu de 20 ans actuellement.

En outre, la proposition de décret abroge l'ar-

ticle 25 du décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables.

2 Discussion générale

M. le Ministre remercie les auteurs du texte qui comporte deux dispositions techniques.

3 Examen des articles

Ce point n'appelle pas de commentaire.

4 Vote

L'ensemble de la proposition de décret est adopté par 8 voix et 4 abstentions.

A l'unanimité des 12 membres présents, il est fait confiance à la Présidente et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

La Présidente,

D. LEGASSE

N. EL YOUSFI

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Diallo, Mme El Yousfi (Présidente), Mme Emmery, Mme Gonzalez Moyano, Mme Lambelin, M. Legasse, M. Dodrimont, M. Lecerf, Mme Nicaise, M. Tzanetatos, M. Baurain, M. Mampaka Mankamba, M. du Bus de Warnaffe

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Mouyard : membre du Parlement
 M. Madrane, Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale
 M. Mulas, directeur de cabinet adjoint « Aide à la jeunesse » au cabinet de M. le ministre Madrane
 Mme Werts, conseillère juridique au cabinet de M. le ministre Madrane
 M. Fernandez, responsable de la cellule « Maisons de justice » au cabinet de M. le ministre Madrane
 Mme Graceffa, conseillère budgétaire au cabinet de M. le ministre Madrane
 M. Waterlot, conseiller « Sports » au cabinet de M. le ministre Madrane
 M. Van De Velde, conseiller « Promotion de Bruxelles » au cabinet de M. le ministre Madrane
 M. Mathelot, représentant de la Cour des comptes
 M. Loos, représentant de la Cour des comptes
 Mme Weykmans, représentante de la Cour des comptes
 M. Louyet, collaborateur du groupe PS
 Mme Feld, collaboratrice du groupe PS
 M. Stas, collaborateur du groupe MR
 M. Bosson, collaborateur du groupe MR
 Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
 Mme Colson, collaboratrice du groupe cdH